



Délégation partielle Autorité Parentale

Par Hermes

Bonjour,

Je suis belle-mère d'une petite fille de trois ans, mon mari et moi souhaitons que je bénéficie d'une autorité parentale partielle (par délégation de la sienne) afin de pouvoir l'emmener à l'école, ou chez le médecin... La mère biologique de l'enfant n'en serait pas enchantée. Pourriez-vous me dire quelles sont les démarches à entreprendre pour que mon mari me délègue une partie de son autorité parentale ? Y'aurait-il besoin d'un avocat, quels sont les documents à remplir, où les adresser ? Et, quelle est la durée moyenne d'instruction d'un tel dossier ?

En vous remerciant pour votre aide, bien sincèrement...